

## VILLE DE PINCOURT

**PROCÈS-VERBAL** d'une assemblée publique de consultation, tenue **le 14 mars 2017**, à 18 h 30, dans la salle du conseil de la Ville, sur les projets de Règlements numéro 780-17 et 778-02 :

RÈGLEMENT NUMÉRO 780-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 780, TEL QU'AMENDÉ ;

RÈGLEMENT NUMÉRO 778-02 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 778, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À :

- ASSURER LA CONCORDANCE AVEC LE RÈGLEMENT 167-15-1 DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES ASSURANT LA CONCORDANCE AVEC LE PLAN D'AMÉNAGEMENT MÉTROPOLITAIN DE DÉVELOPPEMENT (PMAD) DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

### PRÉSENCES

Monsieur le Maire Yvan Cardinal

Madame la conseillère Denise Bergeron et messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Jim Miron et René Lecavalier

M<sup>e</sup> Etienne Bergevin Byette, directeur général adjoint et greffier

Le premier projet de Règlement numéro 780-17 a été approuvé le 14 février 2017 par la résolution numéro 2017-02-046. L'avis public de consultation publique à cet effet a été donné le 24 février 2017 et publié le 25 février 2017.

Le premier projet de Règlement numéro 778-02 a été approuvé le 10 mai 2016 par la résolution 2016-05-197. L'avis public de consultation publique à cet effet a été donné le 24 février 2017 et publié le 25 février 2017.

Le 14 mars 2017, à 18 h 30, une assemblée publique présidée par Monsieur le Maire Yvan Cardinal a lieu dans la salle du conseil conformément à l'article 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Une personne est présente dans la salle.

Après avoir expliqué les projets de règlements, entendu les questions de la personne présente, la consultation publique est terminée et Monsieur le Maire clôt l'assemblée à 18 h 45.

---

YVAN CARDINAL  
MAIRE

---

M<sup>e</sup> ETIENNE BERGEVIN BYETTE  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET GREFFIER

## VILLE DE PINCOURT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 14 mars**, à 19 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par monsieur le maire Yvan Cardinal

Madame la conseillère Denise Bergeron, messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Sami Ierfino, Jim Miron et René Lecavalier

Était aussi présent : M<sup>e</sup> Etienne Bergevin Byette, directeur général adjoint et greffier

Absence motivée : Madame la conseillère Diane Boyer

- 2017-03-057    SUJET :    OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE MARS 2017 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- À 19 h 00, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de mars 2017 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.
- PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC**
- La période de parole au public a débuté à 19 h 00 et s'est terminée à 19 h 01.
- 2017-03-058    SUJET :    DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE 14 FÉVRIER 2017 ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 FÉVRIER 2017 ET APPROBATION DESDITS PROCÈS-VERBAUX
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2017 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 février 2017, copies desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.
- D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2017 et de la séance extraordinaire du 27 février 2017.
- 2017-03-059    SUJET :    DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES
- Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
ADOPTÉ À LA MAJORITÉ OU RETIRÉ À LA MAJORITÉ
- De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de février 2017 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2017-03)

VILLE DE PINCOURT

- 2017-03-060 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LA « RÉSERVE INFORMATIQUE ET AMÉLIORATION DES RÉSEAUX » - OCTROI D'UN MANDAT POUR LA FORMATION MICROSOFT OUTLOOK AVEC LA MÉTHODE M3Z
- Considérant l'approbation de la Commission générale élargie du 30 janvier 2017, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'entériner l'octroi par le directeur général, monsieur Michel Perrier, d'un mandat, suivant recherche de prix, à la firme « Académie Sylbert » pour la formation Microsoft Outlook avec la méthode M3Z et un abonnement au service d'assistance en ligne pour une période de douze (12) mois, pour une somme de 8 335,69 \$, toutes taxes incluses.
- Que cette dépense, financée par la « Réserve informatique et amélioration des réseaux », soit imputée au poste budgétaire 02.160.00.499.
- 2017-03-061 SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET LE GROUPE IMAGI COMMUNICATION INC. CONCERNANT L'AFFICHAGE SUR LES ABRIBUS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PINCOURT
- Considérant l'approbation de la Commission générale élargie du 30 janvier 2017, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Perrier, et le directeur général adjoint et greffier, M<sup>e</sup> Etienne Bergevin Byette, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, la convention à intervenir entre la Ville de Pincourt et le Groupe Imagi Communication inc. pour l'affichage sur les parois extérieures et intérieures de tous les abribus sur le territoire de la Ville de Pincourt.
- 2017-03-062 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES
- Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de février 2017 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.
- 2017-03-063 SUJET : AFFECTATION D'UN MONTANT DE 25 000 \$ DU SURPLUS NON AFFECTÉ POUR AUGMENTER LA RÉSERVE POUR « ÉVENTUALITÉS »

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'affectation d'un montant de 25 000 \$ du surplus non affecté pour augmenter la réserve pour « Éventualités ».

2017-03-064 SUJET : AFFECTATION D'UN MONTANT DE 380 979,97 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ POUR L'ENGAGEMENT 2016

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'affectation d'un montant de 380 979,97 \$ du surplus accumulé non affecté pour l'engagement 2016 le tout selon la liste déposée.

2017-03-065 SUJET : AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2017-01-009 – OCTROI DU CONTRAT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – CHEMIN DUHAMEL

Considérant l'approbation du Règlement numéro 867 décrétant des travaux de remplacement de conduites d'eau potable et d'égout sanitaire, d'ajout d'égout pluvial ainsi que des travaux de réfection de chaussée et de ses dépendances sur une partie du chemin Duhamel et un emprunt de 12 281 000 \$ à cette fin par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) en date du 15 février 2017 ;

Considérant qu'aucune dépense n'a été effectuée entre l'octroi du contrat pour les services professionnels d'ingénierie par la résolution 2017-01-009 et la date d'approbation dudit règlement par le MAMOT le 15 février 2017, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 2017-01-009 – Octroi du contrat pour les services professionnels d'ingénierie – Chemin Duhamel, en remplaçant le paragraphe :

*« Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste comptable 22.300.10.867. »*

Par le paragraphe :

*« Que cette dépense financée par le règlement 867 soit imputée au poste comptable 22.300.10.867. »*

2017-03-066 SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT ET INSTALLATION D'UN POUCE POUR UNE RÉTROCAVEUSE

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## VILLE DE PINCOURT

D'autoriser le chef de Division opérations, monsieur Frédéric Morin, à octroyer un mandat, suivant recherche de prix, à la firme « *Hewitt* » pour l'achat et l'installation d'un pouce pour une rétrocaveuse pour une somme de 9 289,98 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation, financée par le fonds de roulement, soit imputée au poste comptable 22.300.40.036 et remboursée en cinq (5) versements annuels égaux de 1 858 \$ à compter de l'exercice financier 2018.

2017-03-067      SUJET :      PAIEMENTS MENSUELS – INFRASTRUCTURES – MARS 2017

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

A) Paiement à effectuer à « *Comeau Experts-Conseils* »

Pour le projet de réfection du chemin Duhamel, la somme de 1 609,65 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 1 pour les services professionnels au 31 janvier 2017.

Pour le projet de réfection du chemin Duhamel, la somme de 8 565,64 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 2 pour les services professionnels au 28 février 2017

Que ces dépenses financées par le règlement d'emprunt 867 soient imputées au poste comptable 22.300.10.867.

B) Paiement à effectuer à « *Les Pavages Théorêt inc.* »

Pour le projet de travaux de remplacement d'une conduite d'eau potable sur la 5<sup>e</sup> Avenue entre le chemin Duhamel et le boulevard Cardinal-Léger ainsi que des travaux de prolongement de la rue Bellevue entre la 5<sup>e</sup> et la 6<sup>e</sup> Avenue, la somme de 60 809,45 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 2 pour les travaux exécutés jusqu'au 31 décembre 2016.

Que cette dépense financée par le règlement d'emprunt 864 soit imputée au poste comptable 22.300.10.651.

2017-03-068      SUJET :      AUTORISATION DE TENIR DES MARCHES DANS LE CADRE DE L'ÉVÈNEMENT ANNUEL « MARCHÉ DE LA MÉMOIRE » DE LA SOCIÉTÉ ALZHEIMER DU SUROÏT

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser deux marches dans le cadre de la « Marche de la mémoire » de la Société Alzheimer du Suroît, soit le vendredi 26 mai 2017 pour le volet scolaire de l'école secondaire du Chêne-Bleu et le dimanche 28 mai 2017 pour le volet populaire.

D'autoriser ces marches sur les trottoirs ceinturant les boulevards Pincourt, de l'Île, Forest, Cardinal-Léger ainsi que la 5<sup>e</sup> avenue.

D'autoriser les différents services municipaux (Loisirs et Services communautaires, Services des travaux publics, Services d'urgence et de protection incendie) à participer à la réalisation de l'évènement.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec pour assurer l'encadrement sécuritaire de l'évènement.

## VILLE DE PINCOURT

- 2017-03-069 SUJET : AUTORISATION À L'ÉCOLE SECONDAIRE DU CHÊNE-BLEU DE TENIR DES COURSES DE 1, 3, 5 ET 10 KM ET À OBSTACLES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PINCOURT
- Considérant la demande de l'école secondaire du Chêne-Bleu de tenir des courses de 1, 3, 5 et 10 km et à obstacles sur le territoire de la Ville de Pincourt ;
- Considérant que les courses de 1, 3 et 5 km seront réalisées sur des trajets encadrés par des bénévoles de l'école ;
- Considérant que la course de 10 km sera offerte à un nombre restreint de coureurs sur un trajet partiellement encadré par des bénévoles et que l'école en assumera l'entière responsabilité tout en exigeant une autorisation parentale pour ladite course, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser l'école secondaire du Chêne-Bleu à tenir des courses de 1, 3, 5 et 10 km et à obstacles sur le territoire de la Ville de Pincourt le jeudi 18 mai 2017, selon les trajets déposés.
- D'autoriser les différents services municipaux (Loisirs et Services communautaires, Services des travaux publics, Services d'urgence et de protection incendie) à participer à la réalisation de l'évènement.
- De transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec pour assurer l'encadrement sécuritaire de l'évènement.
- 2017-03-070 SUJET : AUTORISATION À L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-LORETTE DE TENIR UN TRIATHLON SCOLAIRE
- Considérant la demande formulée par l'école Notre-Dame-de-Lorette pour la tenue d'un triathlon scolaire s'adressant aux élèves de la maternelle à la 6<sup>e</sup> année ;
- Considérant que le projet présenté utilisera principalement le parc Olympique avec une brève incursion sur le réseau routier, notamment sur les rues Boisé-du-Parc et Olympique ;
- Considérant que le projet s'inscrit dans les actions ciblées par le Politique de développement social au niveau des saines habitudes de vie, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser l'école Notre-Dame-de-Lorette à tenir un triathlon scolaire le lundi 12 juin 2017 sur le territoire de la Ville de Pincourt, et ce, selon le plan déposé.
- D'autoriser les différents services municipaux (Loisirs et Services communautaires, Services des travaux publics, Services d'urgence et de protection incendie) à participer à la réalisation de l'évènement.
- De transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec pour assurer l'encadrement sécuritaire de l'évènement.

VILLE DE PINCOURT

2017-03-071 SUJET : AUTORISATION DE TENIR DES MARCHES DE 1, 3 ET 5 KM DANS LE CADRE DE L'ÉVÈNEMENT ORGANISÉ PAR LE COMITÉ « JE BOUGE AVEC MON DOC! »

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron  
 APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la tenue de marches de 1, 3, et 5 km dans le cadre de l'évènement organisé par le comité « *Je bouge avec mon doc!* », le dimanche 4 juin 2017.

D'autoriser ces marches sur les routes, trottoirs et sentiers polyvalents selon le plan des trajets déposé.

D'autoriser les différents services municipaux (Loisirs et Services communautaires, Services des travaux publics, Services d'urgence et de protection incendie) à participer à la réalisation de l'évènement.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec pour assurer l'encadrement sécuritaire de l'évènement.

2017-03-072 SUJET : AUTORISATION DE PAIEMENT DU CONTRAT DE GLACE AVEC L'ARÉNA DE LA CITÉ DES JEUNES POUR LE MOIS DE MARS 2017

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
 APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Pincourt pour une somme de 14 186,84 \$, toutes taxes incluses, pour la location des glaces pour le mois de mars 2017 à l'Aréna de la Cité des jeunes.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02.730.00.437.

D'autoriser la trésorerie à émettre une facture à l'Association de hockey mineur Île Perrot inc. pour le remboursement de la somme nette déboursée par la Ville de Pincourt.

2017-03-073 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LA RÉSERVE « PROJETS D'INVESTISSEMENT EN PARC » - OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'ÉQUIPEMENT POUR UN PARCOURS D'EXERCICES POUR ADULTES – APPEL D'OFFRES 2017-003

Considérant la résolution 2017-02-037 autorisant un appel d'offres sur invitation ;

Considérant l'appel d'offres 2017-003 lancé du 3 au 13 mars 2017 ;

Considérant que l'analyse de la conformité des soumissions reçues a été effectuée par les Loisirs et Services communautaires ;

Considérant que l'analyse démontre que la soumission de l'entreprise « *Tessier Récréo-Parc inc.* » est conforme aux exigences du document d'appel d'offres ;

Firmes invitées	Soumissions reçues	Résultats (taxes incluses)
Tessier Récréo-Parc inc.	Oui	47 429,36 \$
Les Équipements Récréatifs Jambette inc.	Non	
Techsport inc.	Non	

VILLE DE PINCOURT

il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour la fourniture d'équipement pour un parcours d'exercices pour adultes à « *Tessier Récréo-Parc inc.* », plus bas soumissionnaire conforme, pour une somme de 47 429,36 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par la réserve « Projets d'investissement en parc » soit imputée au poste comptable 22.700.40.897.

2017-03-074 SUJET : DÉPENSE FINANÇÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION – FORMATION EN SIMULATEUR « RISC »

Considérant que cette formation est admissible au remboursement offert par la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRCVS);

Considérant l'approbation en Commission de sécurité publique le 20 février 2017, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'octroi d'un mandat pour la formation en simulateur « RISC », auprès de « *Flash Formation* », pour une somme de 19 303,52 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense, financée par le fonds d'administration, soit imputée au poste budgétaire 02.220.00.499.

2017-03-075 SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANÇÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT D'UNE CAMIONNETTE 2017 POUR LES PREMIERS RÉPONDANTS

Considérant l'approbation en Commission de sécurité publique le 20 février 2017, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat d'une camionnette 2017 pour l'équipe des Premiers répondants, suivant recherche de prix, auprès de « *Olivier Kamouraska Chrysler* », pour une somme de 24 721,55 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation, financée par le fonds roulement, soit imputée au poste budgétaire 22.220.40.034 et remboursée en cinq (5) versements annuels égaux de 4 944,31 \$ à compter de l'exercice financier 2018.

2017-03-076 SUJET : APPROBATION DU PROJET H50404 DE BELL

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du projet H50404 de Bell concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.

VILLE DE PINCOURT

- 2017-03-077 SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – FÉVRIER 2017
- 
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit :
- Commission des infrastructures, des travaux publics et de l'aménagement du territoire
- 20 février 2017
- Commission de sécurité publique
- 20 février 2017
- Commission de développement social, des services communautaires et loisirs
- 27 février 2017
- Commission d'administration et de finances
- 27 février 2017
- 2017-03-078 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 780-17 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 780 – RÈGLEMENT DE ZONAGE, TEL QU'AMENDÉ
- 
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du Règlement numéro 780-17 l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le Règlement numéro 780-17 – Règlement modifiant le Règlement numéro 778 – Règlement de zonage, tel qu'amendé.
- 2017-03-079 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 779-01 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 779 – RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT
- 
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du Règlement numéro 779-01 l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le Règlement numéro 779-01 – Règlement modifiant le Règlement numéro 779 – Règlement de lotissement.
- 2017-03-080 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 784-02 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 784 – RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME, TEL QU'AMENDÉ
- 
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

VILLE DE PINCOURT

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du Règlement numéro 784-02 l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le Règlement numéro 784-02 – Règlement modifiant le Règlement numéro 784 – Règlement d'administration des règlements d'urbanisme, tel qu'amendé.

2017-03-081 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 778-02 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 778 – PLAN D'URBANISME, TEL QU'AMENDÉ

---

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du Règlement numéro 778-02 l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le Règlement numéro 778-02 – Règlement modifiant le Règlement numéro 778 – Plan d'urbanisme, tel qu'amendé.

2017-03-082 SUJET : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 1 574 444 – 56, CHEMIN DUHAMEL – PERMETTRE UNE SUPERFICIE AU SOL DE 57,41 MÈTRES CARRÉS POUR LE GARAGE DÉTACHÉ ET UNE SUPERFICIE AU SOL DE 15,14 MÈTRES CARRÉS POUR UNE REMISE

---

Considérant la demande de dérogation mineure formulée pour le lot 1 574 444 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette dérogation mineure, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser le greffier à procéder selon l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour donner suite à la demande de dérogation mineure concernant le lot 1 574 444 – 56, chemin Duhamel, afin de permettre une superficie au sol de 57,41 mètres carrés pour le garage détaché et une superficie au sol de 15,14 mètres carrés pour une remise.

2017-03-083 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 781 – RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION, TEL QU'AMENDÉ

---

Monsieur le conseiller Jim Miron annonce qu'un règlement amendant le Règlement numéro 781 – Règlement de construction, tel qu'amendé, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure afin d'assujettir la construction des immeubles d'habitation dans les zones C1-28 et H1-31 relativement à l'insonorisation des bâtiments à proximité de l'autoroute 20.

2017-03-084 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 874 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE NORTHCOTE ET UN EMPRUNT DE 2 100 000 \$ À CETTE FIN

---

Considérant l'avis de motion 2017-02-051, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

VILLE DE PINCOURT

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du Règlement numéro 874 l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le Règlement numéro 874 décrétant des travaux de réfection de la rue Northcote et un emprunt de 2 100 000 \$ à cette fin.

Que la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement numéro 867 ait lieu le 3 avril 2017, ou à toute autre date déterminée par le greffier.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question de l'auditoire.

2017-03-085 SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2017

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 20, de lever la Séance ordinaire du 14 mars 2017.

---

YVAN CARDINAL  
MAIRE

---

ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET GREFFIER